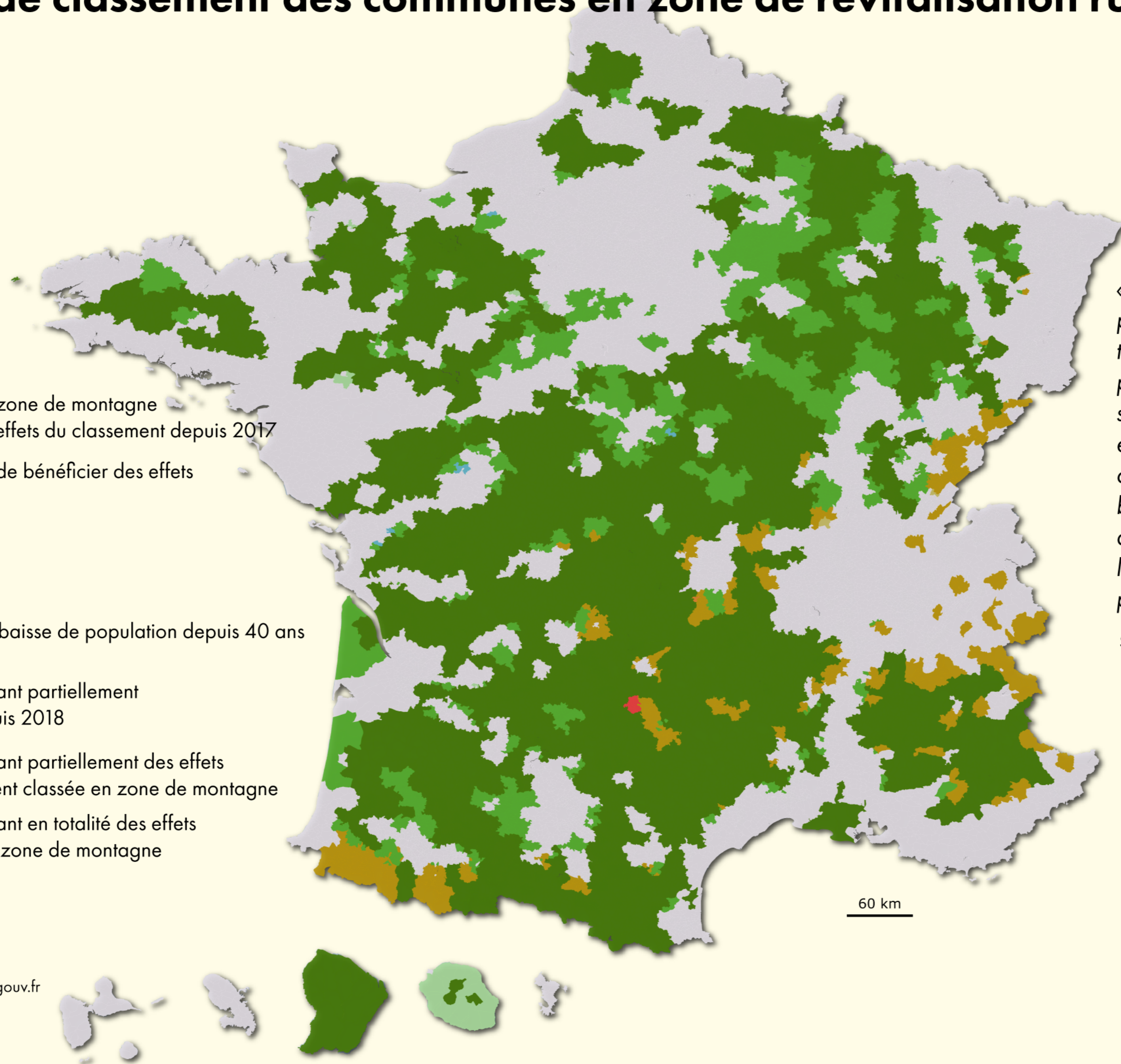


# Modalités de classement des communes en zone de revitalisation rurale - ZRR (2018)

- Non classée
- Sortante en 2017 classée en zone de montagne continuant de bénéficier des effets du classement depuis 2017
- Sortante en 2017 continuant de bénéficier des effets du classement depuis 2018
- Classée en ZRR
- Partiellement classée en ZRR
- Classée en ZRR au titre de la baisse de population depuis 40 ans
- Commune fusionnée bénéficiant partiellement des effets du classement depuis 2018
- Commune fusionnée bénéficiant partiellement des effets du classement car partiellement classée en zone de montagne
- Commune fusionnée bénéficiant en totalité des effets du classement car classée en zone de montagne



«Les **zones de revitalisation rurale** (ZRR) ont pour objectif d'aider au développement des territoires ruraux à travers des mesures principalement fiscales et sociales. Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent. L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'Etat au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique»

Source : Observatoire des Territoires.